

# Association COMPOST CITOYEN

## ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 2009

L'ensemble des adhérents a été convoqué individuellement par courrier, papier ou électronique, à participer à l'assemblée générale annuelle de COMPOST CITOYEN, le vendredi 5 juin 2009 à 20 heures 30, dans la maison de quartier La Liberté à La Roche-sur-Yon.

Adhérents cotisants au 5 juin 2009 : 100  
Adhérents présents : 39  
Pouvoirs : 18  
Adhérents excusés : 3

L'assemblée générale a été ouverte à 21 heures par Jean-Pierre Morisseau, président de l'association Compost Citoyen.

### **Rappels des objectifs de l'association**

Rassembler les usagers citoyens qui gèrent leurs déchets de façon responsable par le TRI, le RECYCLAGE et le COMPOSTAGE de PROXIMITÉ.

Promouvoir cette démarche responsable :

- **sur le plan écologique**, par l'incitation au tri, au compostage et à l'utilisation du compost,
  - **sur le plan économique**, par la défense des intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels des usagers citoyens,
  - **sur le plan social**, par une gestion participative et locale, génératrice d'emplois et de convivialité.
- ### **Rappels des objectifs fixés par l'AG 2008**

Les objectifs :

- Participer aux commissions consultatives des instances vendéennes : Trivalis, syndicats mixtes, communauté de communes.
- Débattre sur la Redevance Incitative à chaque fois que l'occasion nous sera donnée.
- Former des « guide-composteurs » qui pourraient accompagner les usagers, les élus locaux, les associations, enfin tous ceux qui voudraient composter mais qui ne savent pas.
- Faire évoluer le Règlement Sanitaire Départemental pour l'implantation des plates-formes car l'article 158 s'adresse surtout au monde agricole et n'est pas adapté aux spécificités du compostage collectif.
- Il faudrait convaincre les communautés de communes qu'elles demandent la maîtrise d'ouvrage pour installer les plates-formes.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007-2008**

### ***Le conseil d'animation***

Présidence : Jean-Pierre Morisseau

Vice-Présidence : Daniel Roux

Secrétariat : titulaire Maurice Roy, adjoint Jean-Luc Guéry

Trésorerie : titulaire Raphaël Huvelin, adjoint Lionel Bouancheau

Membres : Jean-Pierre Abillard, Marie-Édith Auger, Éric Bourdet, Christine Coquenlorge, Philippe Guilloteau, Cyrille Imbert, Jean-Marie Richard, Helen Salbreux

## ***L'itinéraire de l'année***

### **Participation aux commissions consultatives des instances vendéennes**

Bilan des contacts avec Trivalis : il n'existe plus de commission consultative, mais nous serons invités quand ils souhaiteront recueillir notre avis.

La Communauté de Communes du Pays Yonnais a répondu positivement ; les représentants choisis par les adhérents du territoire sont Eric Bourdet et Nicolas Gente.

Le président du Syndicat Mixte Montaigu-Rocheservière nous a signifié qu'il a seul le pouvoir d'organiser une commission consultative et d'en choisir les membres. Nous n'avions donc pas à demander à y participer, et il n'a pas à se justifier d'écarter Compost Citoyen.

### **Proposition d'une réglementation nationale spécifique pour les équipements de compostage collectif**

Le conseil d'animation a élaboré un document de 25 pages, avec la contribution d'un juriste, pour alimenter la réflexion d'une réglementation nationale. La proposition a été transmise à M. le Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Elle lui a été adressée par d'autres canaux que nous avons sollicités : la Préfecture de la Vendée, les associations nationales (CNIID, France Nature Environnement, Réseau Compost Citoyen...).

Elle a été présentée à la Préfecture de la Vendée, au Conseil Général, au syndicat départemental TRIVALIS, à des EPCI...

Des démarches auprès d'un certain nombre de parlementaires sont en cours pour qu'ils soient aussi porteurs de cette demande auprès du ministre.

### **Soutien à la généralisation de la Redevance Incitative**

Nous sommes intervenus auprès de Trivalis et de l'Association des Maires de Vendée pour qu'une réunion d'information des élus vendéens soit organisée. Elle s'est tenue en 2008.

M. Stéphane Ibarra, adjoint à l'Environnement et au cadre de vie à La Roche-sur-Yon, membre de la commission Environnement-Déchets à la Communauté de Communes du Pays Yonnais, a présenté la démarche pour la mise en place de la redevance incitative et a répondu aux nombreuses questions des adhérents.

### **Maîtrise d'ouvrage pour la création des équipements de compostage collectif**

La maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du syndicat départemental dans la réalisation de ces équipements de proximité est inappropriée à cause de son éloignement du terrain. L'expérience du pavillon de compostage installé à La Roche-sur-Yon sous la responsabilité de la ville et de la communauté de communes montre une meilleure réactivité et pourrait servir d'exemple pour l'avenir.

### **Soutien aux initiatives pour de nouveaux équipements de compostage collectif**

- St-Christophe du Ligneron : des usagers sont prêts et motivés, ils attendent le feu vert des élus.
- Pays Yonnais : la contribution de l'association a été déterminante pour la création du premier pavillon à La Roche-sur-Yon. Les encouragements aux communes des Clouzeaux et de St-Florent-des-Bois ont servi à leur candidature.
- Rocheservière : l'information des élus a été effectuée.
- Grosbreuil : Les travaux de construction sont en cours.
- Ile d'Yeu : nos contacts ont permis la création d'un embryon de compostage.

### **Formation des guides et des maîtres composteurs**

Une rencontre avec l'ADEME a aidé à définir les rôles et le contenu des formations associées. Le maître composteur est un professionnel. Le guide composteur peut être un bénévole, mais la charge induite mérite alors d'être récompensée.

En Vendée, la SARL Val Défis dispense les formations de guide composteur.

## **Communication sur les usines de tri mécano-biologique**

Une délégation a été reçue par le Conseil Général pour poser la question : le choix du TMB étudié en 2004 est-il encore pertinent en 2009 ? Effectivement, ce choix est dépassé par les exigences de la directive 2008/98/CE du parlement Européen et du Conseil. Il est en contradiction avec le soutien à l'agriculture biologique et la mise en place de la redevance incitative. C'est un engagement financier et environnemental décisif pour l'avenir.

Aussi, nous avons demandé qu'une révision du plan soit engagée pour répondre aux nouveaux impératifs environnementaux et pour inclure les innovations techniques.

## **Participation à des animations**

Compost Citoyen a été présent à diverses animations pour échanger sur la problématique des déchets ménagers avec les vendéens : animation artisanale d'Aubigny (10/08/08), marché bio de Froidfond (27/07/08), marché de Rocheservière (04/10/08), distribution de compost de Beaulieu-sous-la Roche (28/11/2008), distribution de compost à St Florent des Bois (28/02/09), présentation du compostage collectif à Riaillé (07/04/09), le château en fleurs à Apremont (13/04/09), Fête des Plantes d'Asphodèle (18/04/09), 5<sup>ème</sup> anniversaire de la plate-forme de Dompierre (25/04/09), animation au Poiré-sur-Vie (25/04/09), Foire aux Plantes de Thorigny (26/04/09), Salon Label'Ve de la foire expo de Niort (1<sup>er</sup> au 10/05/09), animations aux Clouzeaux (15 et 30/05/09).

## **Participation à la création de l'association nationale Réseau Compost Citoyen**

Réseau Compost Citoyen est une union nationale des associations et des personnes œuvrant pour que tous les consommateurs deviennent des éco citoyens.

Notre association a été motrice pour l'établissement de la charte, à l'assemblée constitutive du 29/11/08, à l'assemblée générale du 31 janvier 2009.

## **Étude de la directive européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets**

L'examen de cette directive nous a permis notamment de relever la demande faite aux états membres d'encourager le tri des biodéchets à la source sans qu'ils ne soient mélangés aux autres déchets, pour leur valorisation.

## **Organisation de la conférence d'Édith Smeesters du 18 mars 2009**

Cette conférence de la biologiste québécoise a permis de connaître les pratiques en cours dans ce pays pionnier du compostage.

## **Réponse au scandale d'Eco Emballages**

Dans un courrier à la Préfecture, nous avons protesté contre le mode de gestion d'Eco Emballages (placement financier dans des paradis fiscaux) et avons demandé à l'Etat d'exercer une meilleure surveillance de cet organisme.

## ***Validation des décisions du Conseil d'Animation***

## **Adhésion à l'association nationale Réseau Compost Citoyen**

Après lecture de la charte, des statuts et des modalités d'adhésion, les participants ont été invités à approuver l'adhésion à cette union. Par un vote à l'unanimité, l'adhésion à Réseau Compost Citoyen a été adoptée.

## **Création de la section locale de La Roche-sur-Yon**

Les articles 4, 9 et 10 des statuts de l'association prévoient la création de sections locales. La nécessité s'est présentée pour constituer une telle entité au niveau de la ville de La Roche-sur-Yon. Par 50 voix pour et 7 abstentions, le principe de la section locale de La Roche-sur-Yon a été acquis. Le délégué en sera Jean-Marie Richard.

## **LES PROJETS POUR 2009-2010**

### **Soutien aux initiatives pour de nouveaux équipements de compostage collectif**

Suscitons et soutenons les initiatives :

- pour le compostage dans la restauration collective et surtout scolaire,
- pour le compostage collectif dans les quartiers et les communes,
- pour le compostage des biodéchets dans les fêtes.

Ainsi, nous encouragerons ces démarches pédagogiques pour le profit matériel et environnemental des vendéens.

### **La vérité des coûts du compostage collectif**

L'urgence commande d'étudier les coûts de quelques opérations pour faire la lumière sur certaines pratiques et contrer les propagandes des détracteurs :

- construction de la plate-forme de Grosbreuil,
- fonctionnement de la plate-forme de St-Philbert-de-Bouaine,
- coût d'un pavillon de compostage.

### **Recherche, développement & expérimentation**

Il est souhaité tester et évaluer certaines innovations (les objets compostables, le « green cone »...) pour informer nos adhérents.

### **Les permanences pour les consommateurs**

Une réflexion sera conduite pour étudier l'organisation de permanences régulières de l'association de défense des consommateurs.

### **Partenariat avec l'IUT Génie biologique**

Après le partenariat dans l'organisation d'une conférence, un autre concernerait la proposition de sujets techniques et innovants pour former les futurs gestionnaires de nos déchets.

### **Les formations pour les adhérents**

Il est prévu d'organiser une formation au compostage pour les adhérents.

### **Rencontrer la Chambre d'Agriculture au sujet du produit issu des TMB**

Une rencontre sera demandée pour questionner la Chambre sur la qualité du compost attendu.

### **Rencontrer les autres organisations vendéennes de défense des consommateurs**

Un échange avec les autres associations serait profitable.

## RAPPORT FINANCIER

Raphaël et Lionel, trésoriers, présentent les finances de l'année :

### Compte de résultat 2008 - 2009 association Compost Citoyen

Charges		Produits	
Location salle "as géné"	0 €	Cotis. Membres ( 100 x 4,65 €)	465 €
Manifestation (AG...)	8 €		
Assurance R C 12 mois	147 €		
Conférence E Smeeters	300 €	Recettes Conférence	63 €
Frais divers	15 €		
Fourniture bureau (comm, tracts)	115 €		
Internet	14 €	Rbst nom de domaine	33 €
Frais km du CA	1 976 €	Dons / membres du CA	1 976 €
		Subvention	0 €
<b>Total Charges</b>	<b>2 575 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>2 537 €</b>

Résultat exercice 2008/2009 (en report à nouveau)	-39 €
---	-------

Situation du compte courant au 01/06/2008	613 €
En caisse au 01/06/08	11 €
Dettes non réglées au 01/06/08	-85 €
Résultat 2008/2009	-39 €
Dettes au 31/05/09	30 €
En caisse au 31/05/09	43 €
Situation du compte courant au 31/05/2009	488 €

**Budget 2009 – 2010 association Compost Citoyen**

Charges		Produits	
Location salle	60 €	Cotis. membres ( 120X4 €)	480 €
Manifestation	20 €		
Assurance Resp. Civile	150 €		
Conférence	150 €	Recettes conférence	50 €
Frais divers	15 €		
Fourniture bureau (comm, tracts)	120 €		
internet	15 €		
Frais KM membres CA	2 000 €	Dons / membres du CA	2 000 €
		Subvention	0 €
<b>Total Charges</b>	<b>2 530 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>2 530 €</b>

Résultat exercice 2009/2010 (estimation)	0 €
--	-----

Situation du compte courant au 01/06/2009	488 €
En caisse au 01/06/09	43 €
Dettes début exercice	-30 €
Résultat 2009/2010	0 €
Dettes au 31/05/10	0 €
En caisse au 31/05/10	43 €
Situation du compte courant au 31/05/2010	458 €

L'assemblée garde la cotisation à partir de 2€. Nous ne demandons pas de subvention pour garder notre indépendance. Le rapport financier est approuvé par 55 voix pour et 2 voix contre.


## **ÉLECTIONS**

Le tiers sortant est composé de Lionel Bouancheau, Éric Bourdet, Philippe Guilloteau, Daniel Roux et Maurice Roy.

Les candidats Lionel Bouancheau, Éric Bourdet, Nicolas Gente, Daniel Roux et Maurice Roy sont élus à l'unanimité.

Les sujets étant épuisés, l'assemblée générale a été déclarée close.

**Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion 2009-2010, merci de compléter le bulletin ci-dessous et de l'envoyer avec votre cotisation (à partir de 2 euros) à Compost Citoyen, chez R. Huvelin, 8 impasse des étiers, 85000 La Roche-sur-Yon**

<p><b>COMPOST CITOYEN → Carte d'adhérent</b></p> <p>www.compostcitoyen.com</p> <p>Association des usagers du compostage de proximité, agrée pour la défense des consommateurs</p> <p>Année 2009-2010</p> <p>Nom°: _____</p> <p>Date°: → → Montant°: → → €</p> <p>Valideur°: → → Signature</p> 	<p>COMPOST CITOYEN → Adhésion 2009-2010</p> <p>Nom°: ..... ¶</p> <p>Prénom°: ..... ¶</p> <p>Adresse°: ..... ¶</p> <p>..... ¶</p> <p>Tél.: ..... ¶</p> <p>Courriel°: ..... ¶</p> <p>Date°: ..... Montant°: ..... euros ¶</p> <p>Valideur°: ..... ¶</p>
---	---

### **ANNEXE : Synthèse de la présentation de la Redevance Incitative par M. Ibarra et du débat**

M. Stéphane Ibarra, adjoint à l'Environnement et au cadre de vie à La Roche-sur-Yon, membre de la commission Environnement-Déchets à la Communauté de Communes du Pays Yonnais, a présenté la démarche pour la mise en place de la redevance incitative et a répondu aux nombreuses questions des adhérents.

La Communauté de Communes du Pays Yonnais a adopté le principe de la mise en place de la Redevance Incitative pour la collecte et le traitement des déchets ménagers en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La Redevance Incitative a pour principe de séparer le budget de la gestion des déchets ménagers du budget général, d'obliger à l'équilibre entre les dépenses et les recettes du service, de facturer le service aux usagers en fonction de leur production de déchets. La Taxe n'est pas forcément transparente du budget du service et est calculée en fonction de la valeur locative du logement. La R.I. permet donc de responsabiliser les citoyens au même titre que pour leur consommation d'eau ou d'électricité.

Dans la CCPY, il a été choisi de retenir le principe de facturation au nombre de levées de la poubelle, de faire une année à blanc en 2010 (paiement de la taxe mais information du montant de la RI correspondante), puis de passer en situation réelle en 2011. Le forfait comprendrait 23 levées annuelles (1 poubelle tous les quinze jours), mais le nombre pourrait être réduit dans le futur. Cela représenterait une réduction de 45 à 50 euros en moyenne pour un foyer de la ville de La Roche-sur-Yon. Pour les autres communes, la réduction n'est pas évidente car la valeur locative y est beaucoup plus faible.

La mise en place de la redevance incitative est accompagnée d'autres actions d'économie (exemple : suppression de la collecte du verre en porte à porte) pour que le service soit identique dans toutes les communes.

Un nouveau contrat sera établi avec le futur prestataire du marché de la collecte qui l'obligera à équiper les conteneurs de puce. Il sera rémunéré au tonnage collecté et non plus en fonction des tournées de collecte. Il n'est pas prévu de proposer le changement de conteneurs car ceux-ci sont en bon état ; cela bloque la possibilité de changer pour un plus petit conteneur afin de réduire le forfait.

Pour l'habitat vertical sans conteneur individualisé, la facture sera donc collective. Une réflexion sera menée pour chercher à récompenser les usagers faisant des efforts.

La Redevance Incitative devrait aider au tri des déchets fermentescibles. La CCPY soutiendra le compostage individuel et développera le compostage collectif.

Toutes ces dispositions vont être affinées et accompagnées d'une solide communication.

La qualité de la présentation et du débat a satisfait les participants. Merci à M. Stéphane Ibarra et bonne réussite à ce projet, en espérant que les efforts des éco citoyens seront de mieux en mieux récompensés.